

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté n°072-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par la société « Les anges du transport SARL » afin d'obtenir une autorisation de stationnement pour un véhicule avec une fermeture partielle de la rue le Mardi 20 Mai 2025 à hauteur du numéro 25 Place de la Basilique 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : mardi 20mai 2025 de 12h30 à 15h00, la société « Les anges du transport SARL » est autorisée à faire stationner un véhicule pour un déménagement avec une fermeture partielle de la rue au droit du numéro 25 Place de la Basilique 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : la société « Les anges du transport SARL » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,**
 - La Police Municipale,**
 - Les Services Techniques de la Ville de Douvres,**
 - Société « Les anges du transport SARL »**
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le lundi 12 mai 2025.

Le Maire,
Thierry LEFORT

